



FFFT
Fédération Française
de Football de Table

**LE FOYER SOCIO-ÉDUCATIF
DU COLLÈGE YVES MONTAND**

Présente le

**DIXIÈME TOURNOI DE BABY-FOOT
DU COLLÈGE YVES MONTAND**

OPEN SIMPLE

A partir du 3 mai 2021

TOURNOI OPEN DECOUVERTE

(réservé aux élèves du collège adhérents au foyer socio-éducatif)

Collège Yves Montand

Foyer

121 Avenue du Vallon Vert

13190 ALLAUCH

Pour tous renseignements:

Alexandre Berlemont

www.ffft.fr

PRÉSENTATION

Le foyer socio-éducatif du collège Yves Montand vous propose de participer à la dixième édition du «**TOURNOI DE BABY-FOOT DU COLLÈGE YVES MONTAND**»

Le tournoi aura lieu à partir du 3 mai 2021 dans la salle du foyer du Collège Yves Montand, 121 avenue du Vallon vert, 13190, ALLAUCH

DÉROULEMENT DU TOURNOI

Cet Open se déroulera entre 12h20 et 13H20 (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Cette compétition est ouverte à tous les élèves du collège adhérents du foyer socio-éducatif.

Nous mettrons à leur disposition les 2 Baby-foot BONZINI B90 et les 3 Baby-foot BONZINI B90 ITSF du foyer.

Matches en 1 manche gagnante de 10 points secs.

INSCRIPTIONS

A la vie scolaire du collège du 29 mars au 2 avril 2021.

Gratuite pour tous les élèves du collège adhérents au foyer.

La compétition se déroulera en respectant le règlement du foyer (correspondant au règlement simplifié de la FFFT).

Les participants devront respecter le protocole sanitaire en vigueur dans l'établissement.



RÈGLEMENT DE JEU

Le jeu consiste à remporter 1 manche de 10 points pour gagner une partie.

Article 1 : L'ENGAGEMENT

La partie commence par un tirage au sort.

L'engagement (joueur ayant bénéficié du tirage au sort ou ayant encaissé un but) se fait aux demis, balle arrêtée.

Article 2 : LA REMISE EN JEU

Lors d'une sortie de la table de jeu, la balle est remise aux arrières du camp qui n'a pas eu la dernière possession de la balle.

Une balle immobilisée entre deux barres est donnée aux arrières du camp où elle est immobilisée. Une balle immobilisée entre les barres des demis est remise aux demis qui ont eu l'engagement précédemment.

Article 3 : LE « PRÊT »

Pour tout engagement ou remise en jeu, le joueur doit demander « prêt ? » et attendre que son adversaire direct lui réponde « prêt ! ».

Article 4 : LES PISSETTES

Les tirs des ailiers avant (pissettes) sont autorisés des deux côtés.

Article 5 : LA GAMELLE

La gamelle (balle entrée et ressortie du but) ne vaut qu'un point. Réengagement normal aux demis.

Article 6 : CHANGEMENT DE POSITION

Les joueurs d'une équipe peuvent changer de position (avant/arrière) lors d'un engagement

Article 7 : LES DEMIS

Les buts marqués des demis sont valables.

Lors d'un dégagement des arrières, l'équipe adverse a le droit de bouger ses demis.

Les « râteaux », « sacs » ou « brailles » n'existent pas : il est autorisé de dévier la balle de l'adversaire.

LES INTERDITS

- LES ROULETTES
- PARLER PENDANT QUE LA BALLE EST EN JEU
- Mettre les mains dans le baby-foot en cours de jeu.
- Déplacer ou soulever la table du jeu.
- Tordre les barres.
- Toutes les gênes (chocs par les demis ou les arrières adverses sur les montants du baby lors d'un tir ou d'un contrôle, chocs des joueurs adverses directs, chocs violents, vibration du baby-foot, etc.

Les responsables de l'activité se réservent le droit d'exclure (provisoirement ou définitivement) tout élève qui, par son comportement ou ses propos, perturberait le bon fonctionnement du club Baby-foot ou détériorerait le matériel mis à sa disposition par le F.S.E.